

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES PUPILLES
DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU LOIRET

ADPEP 45



COMPTE DE RESULTAT

CAMSP

2025

ADPEP 45
25 boulevard Jean Jaurès
CS 15615
45056 ORLÉANS CEDEX 1

CAMSP
13 RUE DU Port Saint Roch
45 200 Montargis

RAPPORT D'ACTIVITÉ

I. Présentation de l'association

Notre histoire :

Les Pupilles de l'Enseignement Public (PEP) ont été fondées en 1915 par des inspecteurs d'académie et des instituteurs, initialement pour venir en aide aux orphelins de la Grande Guerre. En 1925, ces orphelins devenant adultes, les PEP décident de se refonder pour s'occuper des « orphelins de la société », c'est-à-dire des enfants et des jeunes délaissés, oubliés ou exclus. Ses actions, complémentaires des missions de l'Éducation nationale, s'adressent à l'enfant et sa famille, sur le temps scolaire ou extra-scolaire. Solidarité et Laïcité sont les maîtres mots de cet engagement militant.

L'association départementale des PEP 45 a été fondée en 1916. Gérant et animant jusqu'en 1936 des centres de vacances, elle se consacre ensuite pleinement à la solidarité : l'association modifie ses statuts en 1967 afin de gérer les établissements spécialisés pour enfants et adolescents. Puis en 1980, l'association étend son action aux adultes en difficultés.

Les PEP 45 en 2025 :

L'association des PEP 45 accompagne aujourd'hui dans une dynamique inclusive environ 1700 personnes en situation de handicap ou en difficulté de la naissance jusqu'à la fin de la vie, dans la scolarité, les soins, la vie sociale et le travail. Les PEP 45 sont par ailleurs particulièrement attentifs au respect des droits fondamentaux des personnes accompagnées. Pour ce faire, l'association est structurée en 4 pôles :

- Pôle Accompagnement Polyvalent Enfants-Adolescents-Jeunes : CAMSP, CMPP, SESSAD et services/dispositifs associés ;
- Pôle Accompagnement Médico-Socio-Éducatif et Apprentissage : DAME PEP Baule, DAME PEP Giennois et DAME PEP Orléans ;
- Pôle Accompagnement, Accueil et Soins Spécialisés : MAS, SSIAD, SAMSAH, PCPE et ASTUS ;
- Pôle Accompagnement Social et Professionnel : ESAT, Foyers d'hébergement, SAVS, SESSAD Pro, Dispositif d'Inclusion Dans l'Emploi, Service Relais.

Les PEP 45 ont signé un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire et le Conseil départemental du Loiret couvrant la période 2024-2028. Ce CPOM a défini les objectifs stratégiques suivants :

- Prévenir les ruptures de parcours, l'absence ou inadéquation de solution et contribuer ainsi à la structuration de l'offre médico-sociale sur les territoires ;
- Développer les réponses et les pratiques permettant de structurer des parcours inclusifs pour les personnes, adapter l'offre médico-sociale afin de répondre aux besoins et spécificités des personnes accompagnées ;

- Rendre effectif le droit à l'autodétermination des personnes en situation de handicap et prendre en compte l'expression de leur environnement familial ;
- Améliorer la qualité de l'accompagnement et favoriser l'adaptation des pratiques professionnelles ;
- Améliorer l'efficience, le pilotage des ESMS et garantir l'optimisation des ressources.

Travaux associatifs transversaux menés en 2025 :

- Travaux relatifs à l'élaboration d'une nouvelle dirigeance associative visant à renforcer la fluidité du parcours des personnes par le développement de la transversalité des différentes structures ;
- Mise en place de la porte d'entrée commune sur le secteur enfants ;
- Poursuite des travaux relatifs à l'attractivité des métiers, engagement associatif pour l'accueil des apprentis ;
- Signature de l'accord forfait jours pour les Directions et cadres du siège pour application au 1^{er} janvier 2026 ;
- Poursuite de la démarche associative relative à la mise à jour des DUERP ;*
- Formation des Directions sur le management des situations difficiles ;
- Poursuite du déploiement du DUI : déploiement des nouvelles fonctionnalités ;
- Démarche d'amélioration continue de la qualité :
 - Poursuite de la mise en conformité avec le RGPD ;
 - Poursuite de la démarche d'évaluation HAS : préparation à l'évaluation, formation des équipes de direction, mise en place d'autoévaluations avec les professionnels et les usagers ;
 - Poursuite des travaux d'harmonisation des outils et des procédures (incidents, accidents du travail, ...) ;
- Poursuite des travaux favorisant l'autodétermination des personnes accompagnées (formations de professionnels et des usagers) ;
- Harmonisation de la mesure de l'activité en actes des structures concernées (en lien avec les objectifs du CPOM) ;^o
- Déploiement d'un nouveau logiciel SIRH pour une mise en œuvre opérationnelle au 1^{er} janvier 2026 ;
- Poursuite de la centralisation partielle du service paie ;
- Mise en place des rencontres engagées (espaces d'échanges entre les professionnels, les usagers et les familles).

Evènements associatifs en 2025 :

- Olym'PEP ;
- Cercle des managers ;
- Accueil de l'assemblée générale à Orléans de la Fédération nationale des PEP.

II. Présentation du pôle

Le pôle accompagnement polyvalent enfants adolescents fonctionne en tant que tel depuis janvier 2024. Inscrit dans le dispositif enfants avec le Pôle accompagnement médicosocial éducatif et apprentissage, le pôle d'accompagnement polyvalent enfants et adolescents n'est plus rattaché à la direction de dispositif depuis janvier 2024. Le pôle APEA est constitué des services ambulatoires du secteur enfants à savoir le CAMSP, le CMPP et le SESSAD avec ses services rattachés (UEMA, UEEA, EMAS).

Le CSEE est commun à ces services ainsi que la commission de formation. Des travaux de mise en commun de procédures et d'actualisation de process se mettent en place. La dynamique de fonctionnement en pôle peine cependant à trouver pleinement sa place en raison de l'éloignement géographique.

La dirigeance du CAMSP et du CMPP ayant évolué avec la création de postes de chefs de service, des réunions de pôle rassemblant les cadres sont envisagées. Ces réunions constitueront des temps de travail autour de thématiques communes liées à l'accompagnement des enfants en ambulatoire.

III. Présentation de l'ESMS/Service/Dispositif

Le CAMSP des PEP 45 est installé à l'est du département du Loiret avec une antenne à Montargis et une autre à Gien. Le dernier arrêté renouvelant l'autorisation datant de 2018 fait mention de 80 places pour ce service. Cette capacité a été étendue à 83 places dans le cadre du CPOM 2024 - 2028.

Le CAMSP accueille des enfants de leur naissance à leurs 6 ans pour les accompagner dans leur handicap et/ou leur retard de développement. Le financement partiel du Conseil départemental permet d'assurer également des missions de prévention en plus des missions médicales et paramédicales. Les enfants ainsi accompagnés avec leur famille présentent des difficultés et/ou retard de développement en lien avec un handicap ou une problématique médicale.

Les enfants et leur famille sont accueillis au sein du CAMSP pour des séances avec les professionnels autour d'objectifs de travail. Ces séances peuvent être individuelles ou sous formes de groupes. Les professionnels se déplacent également sur les divers lieux de vie quotidienne des enfants (domicile, école, structures d'accueil...) en vue de développer le partenariat avec les acteurs de la petite enfance et de proposer un accompagnement cohérent aux enfants et à leurs familles.

IV. Ressources humaines

L'équipe du CAMSP a évolué de la manière suivante :

Un poste de cheffe de service a été créé concomitamment à la mise en place d'une direction unique pour le CAMSP et le CMPP. La directrice de ces services peut ainsi s'affairer aux missions de pilotage global et la cheffe de service être davantage en proximité des projets des usagers en vue de leur coordination. La cheffe de service a pris son poste le 1^{er} mars. Dans la mesure où il s'agit de l'infirmière puéricultrice qui occupait auparavant les missions de coordinatrice, une personne a été recrutée sur ce poste à temps plein.

Dans le cadre de la politique de renfort pour l'accueil des enfants présentant des TND et à la suite d'une auto-évaluation complétée sur cette thématique, l'ARS a accordé des crédits pérennes qui ont permis de faire évoluer le temps de psychomotricien de 0.30 ETP. Ce temps a été proposé à une salariée présente à temps partiel.

Le médecin pédiatre du CAMSP a également augmenté son temps de travail, passant de 0.20 à 0.27 ETP. Ce temps supplémentaire lui permet de disposer de temps d'échange avec les professionnels du service, de contacter les partenaires extérieurs et d'assurer la rédaction de ses comptes-rendus.

L'une des éducatrices spécialisées a démissionné de son poste en août. Le recrutement d'une monitrice éducatrice a été réalisé en contrepartie d'un engagement à suivre la formation diplômante dans un délai de 3 ans.

- Formations réalisées

| Professionnel | Intitulé la formation | OPCO / HORS OPCO |
|---------------|-----------------------|------------------|
|---------------|-----------------------|------------------|

| | | |
|--|--|-----------|
| Equipe complète | La parentalité à l'épreuve du handicap | hors opco |
| Psychomotricienne | Echelle des particularités sensori psychomotrices dans l'autisme | hors opco |
| Kinésithérapeute | Bien manger une histoire corporelle une histoire sensorielle | opco |
| Kinésithérapeute | Portage physiologique initiation et transmission | hors opco |
| Psychomotricienne | Profil sensoriel de Dunn 1 | hors opco |
| Ergothérapeute | TSA module 1 | hors opco |
| Psychologue | Groupe de parole | hors opco |
| Assistante de direction | Habilitation électrique | hors opco |
| Assistante de direction, psychomotricienne et assistante de service social | MAC SST | hors opco |
| Neuropsychologue | CNIA | hors opco |
| Assistante de service social | L'enfant handicapé et la musique | hors OPCO |
| Cheffe de service | Le management au quotidien | opco |

L'équipe a travaillé collectivement à l'élaboration du projet d'établissement. Dans la continuité des travaux menés l'année précédente, une journée banalisée s'est tenue à l'extérieur avec l'ensemble des professionnels sur cette thématique. Cette réflexion commune a permis de définir les axes de travail prioritaires pour les cinq années à venir et de préciser et compléter certains principes de fonctionnement.

En vue de pérenniser le travail de ces dernières années sur la cohésion d'équipe, une journée de travail annuelle sur cette thématique rassemble les professionnels des deux sites. Cette journée s'est tenue en juin.

| Indicateurs communs | 2024 | 2025 |
|--|-------------|-------------|
| <i>Nombre de postes vacants</i> | 3 | 2 |
| <i>Taux d'absentéisme</i> | 8% | 1,6% |
| <i>Taux de rotation du personnel</i> | 26% | 6% |
| <i>Nombre de professionnels ressources par thématiques (CNIA, polyhandicap, TND...) permettant le transfert de savoirs</i> | 0 | 0 |
| <i>Nombre d'apprentis ou de contrats de professionnalisation</i> | 0 | 0 |
| <i>Taux de professionnels ayant bénéficié d'une action de formation en lien avec l'utilisation des outils numériques</i> | 0 | 0 |

V. Activité et accompagnement des personnes

Au cours de l'année 2025, le CAMSP a admis 33 nouveaux enfants et pour 66 l'accompagnement a pris fin. Le nombre d'enfants sortie du CAMSP est plus élevé en 2025 que les autres années en raison de la mise en application des règles d'identitovigilance. L'identité de chaque usager doit désormais être qualifiée via un identifiant INS. Les enfants pour lesquels l'identité n'a pas pu être qualifiée en l'absence des documents requis ont été sortis du CAMSP.

181 enfants ont été accompagnés par le CAMSP dont 113 sur le site de Montargis et 68 sur le site de Gien soit une répartition proportionnelle de 62 / 48). Certains bénéficient d'un ou plusieurs suivis, en séances individuelles encadrées par un ou deux professionnelles et/ou en groupe. D'autres bénéficient d'une veille avec a minima un rendez-vous médical annuel auprès soit du médecin soit de l'infirmière coordonnatrice.

En réponse au rôle même du CAMSP, les profils des enfants accueillis sont divers, couvrant tous les champs du handicap et des troubles du développement. Afin que les réponses aux besoins ne perdent pas en précocité du fait des listes d'attente importantes, les travaux menés dans le cadre du projet d'établissement ont permis de poser des critères de priorisation par profils et par spécialités.

Une veille particulière est portée à la protection de l'enfance. La procédure associative est régulièrement représentée aux professionnels et l'est individuellement à chaque nouveau professionnel. La cellule de concertation et de décision est réunie à chaque élément inquiétant sans présomption d'un éventuel signalement ou information préoccupante en vue de mettre en commun et en question les constats et perceptions.

- **Indicateur** : Tableau d'activité prévisionnelle actualisé du CPOM disponible ([cliquez-ici](#))

| Indicateurs communs | 2024 | 2025 |
|--|-------------|-------------|
| <i>Taux de projets intégrant une évaluation (fonctionnelle, éducative, technique, ...)</i> | 100 % | 100 % |
| <i>Nombre de professionnels ayant suivi une action de sensibilisation à la démarche PéVA</i> | 0 % | 0 % |
| <i>Part des PAP réalisés dans le DUI</i> | 96 % | 95 % |

VI. Participation et consultation de la personne accompagnée

Le CAMSP ne figure pas parmi la liste des établissements répondant à l'obligation de mettre en place un conseil de la vie social. Le travail autour d'une autre forme de participation est à construire.

Les familles sont systématiquement reçues pour la signature de DIPC dans une dynamique de co-construction. Une proposition d'accompagnement leur est faite et les familles sont invitées à faire savoir si cette dernière répond à leurs attentes et aux besoins de leur enfant. L'entourage de chaque enfant est ensuite consulté a minima une fois par an pour l'actualisation du projet de leur enfant.

Un questionnaire de satisfaction en format papier a été proposé en novembre 2025.

Un groupe intitulé « pause parents » a été mis en place sur le Giennois en 2024 conjointement avec les autres structures des PEP 45 présentes sur ce territoire. Le nombre de parents restent a évolué au fil des rencontres organisées.

| Indicateurs communs | 2024 | 2025 |
|---|-------------|-------------|
| <i>Part des professionnels formés à l'autodétermination</i> | 0 | 0 |
| <i>Part des usagers formés à l'autodétermination</i> | 0 | 0 |
| <i>Part des représentants légaux formés à l'autodétermination</i> | 0 | 0 |

VII. Qualité et évaluation

Dans le cadre de la préparation de l'évaluation HAS qui aura lieu en novembre 2026, un COPIL commun au CAMSP et au CMPP a été créé.

| Type d'instance | COPIL associatif | COPIL Qualité structure | Autres instances abordant la démarche qualité (démarche évaluation) |
|-------------------|------------------------------|---|---|
| Nombre de séances | 2025 : 1 (réunion lancement) | 7 : réunion de lancement puis travail sur l'auto-évaluation | 2 réunions institutionnelles : présentation de la démarche d'évaluation HAS et du calendrier, bientraitance et respect de l'intimité, |

- Travaux relatifs aux évaluations : le Copil qualité a travaillé à l'élaboration d'un plan d'actions en lien avec les items de l'auto-évaluation. Dans ce cadre, un travail d'actualisation des procédures et de recensement des documents manquant a été opéré.

- Plaintes et EI :

| | Reçues | Traitées |
|--|--------|----------|
| Nombre de plaintes et réclamations | 0 | |
| Nombre d'évènements indésirables | 0 | |
| Nombre d'évènements indésirables graves | 0 | |
| Nombre d'évènements indésirables graves liés aux soins | 0 | |

| Indicateurs communs | 2024 | 2025 |
|---|-------------|-------------|
| <i>Part des professionnels de l'accompagnement formés à l'évolution du public accueilli</i> | 68 % | 88 % |
| <i>Part des professionnels ayant participé à une sensibilisation aux RBPP</i> | 0 % | 86 % |

| | | |
|--|------|------|
| Taux de personnes ayant participé à des sessions d'analyse des pratiques | 50 % | 64 % |
|--|------|------|

Commentaires : Le groupe d'analyse de la pratique professionnelle a cessé sur le site de Gien en raison du changement d'activité de l'intervenante. Un groupe s'est en revanche mis en place pour l'équipe de Montargis.

VIII. Partenariats et ouverture vers l'extérieur

Le CAMSP s'inscrit dans le maillage sanitaire et médico-social des territoires sur lesquels il est implanté. Pour maintenir cette coopération, des rencontres régulières sont organisées avec la PMI, l'UEMA et le CMPE. Depuis 2025, des réunions ont pu être réinstaurées avec le service de pédiatrie du centre hospitalier de l'agglomération montargoise. Ces rencontres permettent à la fois le partage d'informations mais également de présenter un discours cohérent et concordants aux familles. Ces rencontres physiques facilitent de plus les échanges non formels en cours d'accompagnements.

Des bilans mensuels sont réalisés avec les coordonnateurs de la PCO ainsi que la participation au comité stratégique.

L'éducation nationale demeure un partenaire majeur. La coordonnatrice pédagogique, relayée par les autres professionnels du CAMSP, participe aux réunions organisées par les écoles et relatives à des enfants accompagnés par le CAMSP.

Le CAMSP a développé sur le territoire de Gien son action de prévention en faveur des professionnels de la petite enfance. Sous l'impulsion du relais petite enfance, une réunion d'information a été proposée dans les locaux du CAMSP aux assistants maternels libéraux ainsi qu'aux professionnels des crèches sur la thématique des TND. Des explications sur les différents TND, leur repérage et les modes d'accompagnement proposés en réponses leur ont été fournies.

En lien avec les objectifs du CPOM et aux recommandations de l'ARS, le CAMSP tend à développer son offre d'accompagnement au-delà des murs du service. Ceci requiert en amont un important travail de communication envers les partenaires en vue de présenter les coopérations possibles. Cela nécessite également un travail autour des représentations professionnelles des acteurs du CAMSP qu'il convient d'accompagner.

| Structures concernées | Indicateurs spécifiques | 2024 | 2025 |
|------------------------------|-----------------------------------|-------------|-------------|
| CMPP et CAMSP | Taux d'intervention hors les murs | 9 % | 5% |

IX. Synthèse et perspectives

L'année 2025 a été marquée pour le CAMSP à la fois par la nouvelle organisation de la direction et par les travaux de préparation du projet d'établissement. Les premières mesures d'adaptation décidées collectivement dans ce cadre ont ainsi pu être mises en place et accompagnées. Ceci a pris place parallèlement aux premiers travaux de préparation de l'évaluation HAS. D'un point de vue managérial, ces chantiers institutionnels constituent de réels outils et opportunités pour maintenir la dynamique d'équipe dans des objectifs communs d'adaptation de l'offre en adéquation avec les attentes et les besoins des usagers.

Ces travaux se pérennisent en 2026 avec notamment la sensibilisation des professionnels aux principes de qualité, de respect des droits et de bientraitance. Sous l'impulsion de l'équipe de direction et du copil qualité, les professionnels sont tous impliqués dans le plan d'action ainsi défini. Il s'agit pour l'équipe non seulement de répondre aux exigences des évaluateurs HAS mais au-delà de cette échéance, d'adapter les pratiques et les accompagnements pour coller au plus près à ce qui est attendu de ce service.

En vue de répondre aux objectifs du CPOM, une formation collective aura lieu en septembre 2026 pour la mise en place de la politique institutionnelle de l'aller-vers. Il conviendra à la suite de cette session de déterminer les modalités de l'accompagnement hors les murs du CAMSP et de les organiser avec les usagers et les partenaires. En parallèle, des formations sont également planifiées pour diversifier les accompagnements proposés aux enfants présentant des TND.